

modification n'y est apportée par l'acheteur ou le vendeur.
En cas d'annulation de commandes après le délai de confirmation, 10% du montant de la commande seront facturés à l'acheteur à titre de dédit.

3 • PRIX

Les prix sont ceux du tarif en vigueur au jour de la passation de la commande. Ils s'entendent hors taxes, départ entrepôt ou usine du vendeur.

4 • CONDITIONS DE PAIEMENT

En application de la loi 2008-776 du 4 août 2008 dite loi de modernisation de l'économie, article 21, les marchandises sont payables 60 jours nets maximum date d'émission de la facture.

Toute somme non payée à son échéance entraînera, de plein droit et sans mise en demeure préalable, la facturation par le vendeur à l'acheteur défaillant d'intérêts de retard au taux de 2% par mois calculé au prorata temporis. Ces intérêts courront du jour de l'échéance jusqu'au complet paiement.

Tout frais de quelque nature qu'ils soient relatifs à une quelconque procédure de recouvrement sont à la charge de l'acheteur et feront l'objet d'une facturation.

En cas de retard de paiement, le vendeur se réserve le droit de suspendre ses livraisons jusqu'au paiement complet des factures arriérées et pourra refuser toute nouvelle commande.

5 • LIVRAISON

La marchandise voyage aux risques et périls de l'acheteur.

Les dates de livraison sont celles indiquées par le vendeur.

En cas de retard de livraison l'acheteur devra informer le vendeur par lettre recommandée de son choix d'annuler totalement ou partiellement ses commandes.

A réception de cette lettre recommandée le vendeur aura un délai de 15 jours supplémentaires pour effectuer la livraison.

Aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne pourra être demandée par l'acheteur en cas de retard de livraison ou de non livraison.

Le vendeur est libéré de son obligation de livraison pour tous cas fortuits ou de force majeure.

6 • RÉCLAMATIONS

Les réclamations ne seront acceptées que si elles sont faites par écrits dans les 5 jours qui suivent la date de réception de la marchandise. En aucun cas l'acheteur ne peut retourner de marchandises sans avoir au préalable l'accord écrit du vendeur.

7 • CLAUSES ET RÉSERVÉ DE PROPRIÉTÉ

Les marchandises vendues, même détenues par l'acheteur, resteront la propriété du vendeur jusqu'au paiement de l'intégralité du prix en principal et intérêts. En conséquence, le vendeur pourra les revendiquer, étant précisé que les marchandises encore en possession de l'acheteur seront présumées celles encore impayées.

8 • SERVICE APRÈS VENTE

Outre la garantie légale pour vice caché dont vous bénéficiez, conformément aux articles 1641 et suivants du code civil français, TARATATA garantit 1 an tous ses articles à compter de la fin de chaque collection, à savoir :

- Collection HIVER : 31 décembre

- Collection ÉTÉ : 30 juin

La garantie couvre tout défaut de matière et de fabrication constaté ainsi que la réexpédition.

Au delà du délai de garantie toute réparation sera facturé forfaitairement.

9 • VENTE DE NOS ARTICLES

L'acheteur s'engage à exposer et à vendre les marchandises exclusivement à l'adresse mentionnée sur le bon de commande.

made by either the buyer of the seller.

If the buyer cancels his order after 10 days, then he will be billed for 10% of the value of the order.

3 • PRICES

Prices are those in effect of the time the order is made. They do not include taxes and are ex-works, from the factory or the warehouse of the seller.

4 • CONDITIONS OF PAYMENT

Invoices are payable at 30 days from the end of the month of the date of the invoice. Unpaid accounts will be increased automatically by interest calculated pro rata at a rate of 2% per year until the date the account is settled full.

Any expense involved in recovering unpaid sums will be billed to the buyer. In the case of a delay in payment, the seller reserves the right to suspend delivery until previous bills have been paid and to refuse to accept any new orders.

5 • DELIVERY

The buyer assumes all risks involved in transporting the goods. Delivery dates are those stated by the seller. In case of delayed delivery, the buyer must inform the seller in writing of his decision to cancel all or part of his order by recorded delivery letter. Once the seller has received the recorded delivery letter, he has a further 15 days to deliver the goods.

The buyer does not have the right to demand compensation of any kind for late delivery or non-delivery.

The seller is freed from his obligation to deliver by any accidental circumstances or force majeure.

6 • COMPLAINTS

Complaints will be accepted only if they are in writing and within five days of receipt of the good. Under no circumstances may the buyer return the goods without the prior agreement in writing of the seller.

7 • OWNERSHIP OF GOODS

Goods which have been sold, even those held by the buyer, remain the property of the seller until the payment in full of all invoices relating to the goods plus any interest payments. Consequently the buyer can claim them, assuming the goods held by the buyer are those which have not been paid for.

8 • AFTER SALES SERVICE

Over and above automatic legal guarantee against hidden defect, in accordance with the Article 1641 and those which follow it in the French civil code,

TARATATA guarantees all articles for one year from the end of each seasonal collection, i.e.

for the winter collection : 31st December

for the summer collection : 30th June.

The guarantee applies to all defects in materials or manufacture and return of the goods.

Once the guarantee period has elapsed, any repairs will be automatically billed.

9 • SALE OF OUR ARTICLE

The buyer accepts to exhibit and sell the goods only at the address mentioned on the order form.

10 • IMITATION

The buyer is legally prohibited from reproducing either partially or totally any articles he has seen or bought.

He is similarly forbidden to transmit to any third person information enabling that